

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JANVIER 2021 – 20 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le 12 janvier à 20 h 00, sous la présidence de Jean-Claude MARTIN, Maire.

Présents : Mme BOCH Jocelyne, M. BASTIEN David, Mme GUIRAO Céline, M. CAQUET Patrice, Mme MALLINJOURD Mireille, M. ZUNINO Xavier, M. FRANCHIOLO Roger, Mme DULLIN Sandra, M. GERMAIN Didier, M. LECOMTE Jérôme, Mme MONGELLAZ Anna, M. MOULIN Laurent, Mme THOME Emmanuelle, M. MONTESSUIT Vincent, Mme ANSQUER-LE DUFF Stéphanie, Mme BARILLIER Agnès, M. THEVENON Julien, Mme CLARENS Lyne, M. JABIOL Alexandre, M. LANSARD Yannick.

Absent(s) : Mme Sandrine FLEYS (Procuration à Jean-Claude MARTIN)

Secrétaire : Mme Lyne CLARENS

Date d'envoi de la convocation : 6 janvier 2021

Avant d'aborder la séance, Monsieur le Maire présente ses vœux à l'assemblée municipale, accueille Monsieur Christophe DANTON, nouvel élu suite à la démission de Madame Danièle CARTIER-MOULIN.

Il est précisé que le couvre-feu mis en place ne permet pas l'accueil du public.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

DOSSIER SOUMIS A DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

Election d'un nouvel adjoint aux affaires scolaires

Après la démission de Madame Danièle CARTIER-MOULIN de son mandat d'élue et d'Adjointe aux affaires scolaires et jeunesse, la confirmation de Madame Mireille MALLINJOURD en tant que Conseillère Municipale Déléguée aux affaires scolaires, il est fait état des différentes actions engagées auprès des écoles primaire et maternelle depuis novembre 2020.

Madame Jocelyne BOCH et Madame Mireille MALLINJOURD ont repris les missions dévolues à Madame Danièle CARTIER et engagé les changements nécessaires à un meilleur fonctionnement de la restauration scolaire de la primaire.

Madame Zahira OUERGHEMMI a remplacé Madame Christine LIGNEREUX au secrétariat des affaires scolaires. Elle sera le lien privilégié entre les familles et les services municipaux.

Madame Mireille MALLINJOURD ne souhaite pas être candidate au poste d'Adjoint des Affaires scolaires pour des raisons personnelles et professionnelles.

Elle indique avoir constaté que ses missions actuelles, en partenariat avec Madame Jocelyne BOCH, suffisent à répondre aux besoins du scolaire.

Monsieur le Maire proposera donc, au prochain conseil municipal, de délibérer pour supprimer ce poste d'adjoint.

Toutefois les observations suivantes sont faites :

Julien THEVENON : Souligne l'importance d'un poste d'adjoint sur le territoire – Le service scolaire nécessite un suivi appuyé et qu'il n'y ait pas d'adjoint spécifique peut créer un malentendu auprès de la population.

Il demande également si d'autres d'élues ont été consultées pour ce poste. A cette question, Monsieur le Maire lui répond « non »

Stéphanie ANSQUER-LE DUFF : Demande que les informations et demandes relatives au scolaire soient prises en compte lors des réunions du Maire et des Adjointes par l'intermédiaire de Madame Jocelyne BOCH.

Alexandre JABIOL : Souhaite que ce service soit suivi le mieux possible pour éviter des dérives.

Agnès BARILLIER : Même si les interventions de Mireille MALLINJOURD et Jocelyne BOCH sont constructives, ne pas élire un nouvel adjoint est un problème cela peut ternir l'image de la commune.

Xavier ZUNINO : Il faut faire confiance aux Elus en place. La situation s'améliore depuis la rentrée de janvier 2021.

Jérôme LECOMTE : La situation proposée est une solution par défaut et il convient d'être vigilant.

Jocelyne BOCH : Avec cette nouvelle mise en place, il est désormais essentiel de nommer un Conseil Municipal Délégué à « Jeunesse »

Vincent MONTESSUIT : Propose que le poste d'adjoint libéré soit affecté à une compétence environnementale ;

Monsieur le Maire précise que certaines interrogations énoncées ci-dessus feront l'objet de discussions lors d'un prochain Conseil Municipal privé.

Conseiller municipal délégué à la Jeunesse

Monsieur le Maire indique qu'il a l'intention de nommer monsieur Julien THEVENON au poste de conseiller délégué à la jeunesse.

Après discussions de l'Assemblée, Monsieur Julien THEVENON est nommé, Conseil Municipal Délégué à la Jeunesse (primaire collégien et lycéen...). Il interviendra également sur ce sujet avec d'autres partenaires (Grand Annecy et SIPA...)

Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby

Vu la délibération DU 22 juillet 2020, référencée n°2020-22-07 N°4/4 élisant Madame Danièle CARTIER-MOULIN, 1^{ère} déléguée au SIPA ;

Considérant la démission de Madame Danièle CARTIER-MOULIN (1^{er} déléguée), élue déléguée titulaire au Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby (SIPA) intervenue en novembre 2020,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, 4 délégués titulaires et un délégué suppléant doivent être élus, Il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire ;

Monsieur le Maire fait appel à candidatures et Messieurs Christophe DANTON et Alexandre JABIOL se portent candidat.

Par leur candidature :

Monsieur Alexandre JABIOL : Le SIPA est très important pour Alby et les autres communes, il souhaite soutenir Jocelyne BOCH qui fait un travail énorme pour recréer un lien entre elles. Il souhaite également apporter son soutien aux associations (connaissance en compétence et gestion et connaissances en finances publiques).

Monsieur Christophe DANTON de par ses compétences et ses fonctions est déjà très investi dans le milieu sportif et associatif. Il souhaite recréer une dynamique auprès du SIPA.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret :

Monsieur Christophe DANTON est élu avec 15 voix. Monsieur Alexandre JABIOL ayant obtenu 8 voix (majoré absolue 12 voix).

Mise à jour des membres des Commissions Municipales et Groupes de Travail

Le conseil municipal,

Vu les démissions de Madame Danielle CARTIER-MOULIN et Monsieur Mohamed BOUSSIS du Conseil Municipal intervenues récemment, il convient de réorganiser certaines commissions communales.

Après propositions, certaines commissions ont été modifiées comme suit :

TRAVAUX / BÂTIMENTS	Patrice Caquet Didier Germain David Bastien Vincent Montessuit Sandra Dullin Roger Franchiolo Yannick Lansard
SCOLAIRE	Mireille Mallinjou Emmanuelle Thomé Stéphanie Ansquer-Le Duff Julien Thevenon Jocelyne Boch Alexandre Jabiol

JEUNESSE	Anna Mongellaz Stéphanie Ansquer-Le Duff Julien Thevenon Sandrine Fleys Christophe Danton
LOGEMENTS	Jean-Claude Martin <i>Mireille Mallinjoud</i> Jocelyne Boch Stéphanie Ansquer-Le Duff Christophe Danton

URBANISME	David Bastien <i>Vincent Montessuit</i> Jocelyne Boch Agnès Barillier Patrice Caquet Laurent Moulin Didier Germain
VIE ASSOCIATIVE	Céline Guirao Jérôme Lecomte Laurent Moulin Lyne Clarens Roger Franchiolo Sandrine Fleys Alexandre Jabiol

Nomination Collège René LONG

Par délibération du 02 juin 2020, le Conseil Municipal avait nommé plusieurs de ses représentants au sein de structures intercommunales.

Avec la démission de Madame Danièle CARTIER-MOULIN du Conseil Municipal, il convient de nommer un nouveau représentant auprès du Collège René LONG (2 élus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré nomme, à l'unanimité, Madame Mireille MALLINJOURD, représentant de la Commune d'ALBY SUR CHERAN auprès du Collège René LONG et maintient Madame Emmanuelle THOMÉ dans sa fonction.

FINANCES

Demande d'annulation de loyers

Considérant la crise sanitaire débutée en mars 2020, le Conseil Municipal, par délibération du 02 juin 2020, avait annulé des loyers de locations communales au profit de Madame Audrey PUCCIO (Cabinet d'étiopathie) et Monsieur Philippe CORHUMEL (Epicerie les Petits Galets).

Avec le retour d'un confinement partiel, et la mise en place d'un couvre-feu, Monsieur Philippe CORHUMEL sollicite, à nouveau, l'annulation de loyers communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote avec 3 voix « contre » 7 et 13 voix pour l'annulation de loyer pour les mois de février et mars 2021.

Instauration d'une participation aux frais de nettoyage lors de dépôts illégaux sur la commune

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L 2212-2, L 2212-2-1, L 2212-2-4, L 2224-13 et L 2224-17 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles R 632-1, R 633-6 ? r 635-8 ? ET r 644-2 ;

Vu le code de santé publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1 et L 1312-2 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 541-1 à L 541-6 ;

Vu le règlement sanitaire de Haute-Savoie ;

Considérant que certaines personnes indécates se débarrassent de leurs ordures ménagères ou d'objets divers au lieu d'utiliser les containers de déchets ménagers individuels et de tri sélectif, les points d'apport volontaire mis à leur disposition ou des déchèteries, portant ainsi atteinte à la salubrité, à l'environnement et à la propreté ;

Considérant que pour le respect de l'environnement et pour la propreté des sites, il convient de fixer le prix de l'intervention sur les lieux d'enlèvement d'un dépôt sauvage, de son enlèvement et du nettoyage du site.

Considérant que l'enlèvement, l'élimination de ces dépôts illicites et le nettoyage des lieux ont un coût pour la Collectivité ;

Monsieur le Maire propose de mettre ce coût à la charge des contrevenants selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du trésor public et d'adopter un tarif d'enlèvement et de nettoyage des ordures ménagères lors des dépôts sauvages commis sur le territoire communal.

Il est précisé que ce tarif sera sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées, notamment sur la base des articles R 632-1 et R 635-8 du code pénal et 24 de la loi 75-633 du 15 juillet 1975. Ainsi, les infractions constatées pourront donner lieu à l'établissement de rapport ou de procès-verbaux de constatations.

Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal, en vertu des articles R 610-5, R 632-1, R 635-8 et R 644-2 allant de la 1^{ère} à la 5^{ème} classe selon la nature de la contravention.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à fixer le tarif suivant l'intervention, l'enlèvement et le nettoyage des lieux où ont été entreposés les dépôts sauvages d'ordures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité un montant forfaitaire de **250 € (deux cent cinquante)**, excepté les dégradations des équipements et pollutions des sites, représentant le coût de l'enlèvement des objets déposés illicitement sur le site concerné et tenant compte de l'ensemble des frais (déplacement, main d'œuvre, matériel, gestion administrative et autres frais)

Monsieur le Maire procédera à la rédaction de l'arrêté municipal réglementant les dépôts sauvages de déchets et d'ordures.

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

Bilan Carbone

Monsieur le Maire indique qu'une étudiante a été sélectionnée par le jury (niveau master). Elle travaillera du 17 mai au 6 août 2021. Les services de la commune lui donneront un certain nombre d'informations pour qu'elle puisse travailler (factures de carburant, EDF.....). Elle sera encadrée par David Bastien, adjoint à l'environnement et Agnès Barillier. Elle pourra faire son travail à distance certains jours.

Madame BARILLIER précise que cette jeune fille devra établir le bilan Carbone, mais aussi sensibiliser les élus à ces aspects-là. Elle devra donc avoir également une démarche de communication et devra également proposer des solutions pour améliorer le bilan carbone de la commune.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est en contact avec le SYANE qui possède un service d'ingénierie à même de nous aider à faire le diagnostic des bâtiments. Ce service du SYANE va vont transmettre des documents et viendra présenter sa démarche en ce qui concerne les bâtiments publics et l'éclairage public à la commission environnement et à la commission travaux.

SMIAC

Monsieur le Maire rappelle que les élections du bureau du SMIAC ont été annulées par le Tribunal administratif. De nouvelles élections auront lieu le 14 janvier. Il explique que, personnellement il est très occupé par le poste qu'il occupe au Grand Annecy. Il a donc demandé à Madame Agnès Barillier de le remplacer en tant que titulaire au SMIAC. Il souhaite que celle-ci soit élue Vice-présidente lors de l'élection du bureau de cette instance.

Madame Barrilier indique qu'elle présentera sa candidature au poste de 2^{ème} vice-président, lequel requiert un certain nombre de connaissances techniques qu'il convient de développer.

Dernièrement, un mât a été installé au niveau du barrage à Alby pour mesurer le débit du Chéran. Il reste à faire le raccordement et à installer l'échelle graduée demain.

PLUi du Pays d'Alby

Monsieur David BASTIEN explique que la modification du PLUi du Pays d'Alby a été approuvée à l'unanimité par le Grand Anancy lors de sa réunion du 17 décembre 2020. Ceci va permettre d'avancer sur le dépôt d'un permis de construire dans le cadre du quartier de La Combe. Prochainement, une réunion sera organisée avec le promoteur pour envisager les avancées sur le projet et le groupe de travail sera réuni.

Monsieur le Maire précise que la délibération a été prise par le Grand Anancy, mais qu'il convient d'attendre qu'elle soit revenue en mairie pour affichage et de considérer le délai de recours des tiers.

PLUI HD bioclimatique

Monsieur le Maire indique que le vice-président de l'agglomération et ses services viendront prochainement présenter au conseil municipal la démarche.

Il rappelle que le grand Anancy a décidé que le PLUi en cours d'élaboration serait bioclimatique et que sa réalisation durerait entre 3 et 4 ans et qu'une grosse réflexion est à mener sur les déplacements.

Madame Agnès Barillier explique que deux sujets sont à l'ordre du jour de la prochaine commission aménagement du territoire du Grand Anancy : les impacts du changement climatique et les objectifs du futur PLUi HD.

Rencontre avec le Conseil Départemental

Une rencontre a eu lieu dernièrement. Ont été abordés divers sujets :

- ▶ Le Giratoire RD 1201 route de Saint Sylvestre
- ▶ L'entrée et la sortie de La Combe
- ▶ La vitesse sur la RD 1201 et la sécurité au droit du Garage Renault (TOTAL)
- ▶ La vitesse au Pont Neuf
- ▶ La route de Chainaz (La Gagère)
- ▶ La route de Mûres (Les Crêts)
- ▶ Le déneigement

Monsieur le Maire explique qu'au-delà de la sécurité, ont été évoquées la vitesse et les nuisances sonores.

Vergers et Sentiers

Monsieur David Bastien explique qu'un verger conservatoire a été réalisé sur un terrain communal situé en face du cimetière. C'est le Grand Anancy qui a fourni les arbres, lesquels ont été plantés par les services techniques en présence des enfants des écoles et instituteurs.

Monsieur Patrice Caquet indique que les services sont en train de réhabiliter le sentier allant de la salle Chatenoud aux Marantins.

Monsieur le Maire souhaite que la commission environnement détermine rapidement les sentiers prioritaires à réhabiliter.

Travaux

Monsieur Patrice Caquet explique que :

- les travaux menés sur l'ancienne route de Saint Félix sont quasiment terminés. La paroi berlinoise est finalisée. La réception de chantier aura lieu le 14 janvier à 11h. Les travaux pour l'éclairage étaient prévus pour la mi-janvier mais ont pris du retard, comme la rénovation de l'éclairage publics de divers secteurs de la commune. Le plateau surélevé va être repris car il est en dessous des normes et ne casse pas assez la vitesse.
- Les travaux de réfection de l'étanchéité du clocher et de la coursive qui mène aux cuisines de la salle Plaimpalais sont en cours.

Croix du Chêne

Monsieur le Maire explique qu'en 1902, une famille belge a eu un accident très grave à cet endroit de la commune. Un enfant est mort. La famille a ensuite fait construire une croix pour marquer l'endroit. Au fil des années et des bornages divers, cette parcelle n'était plus définie. Après discussion, il a été décidé avec la famille concernée que cet espace de 9m2 serait cédé à la commune. La cession a été signée dernièrement.

Distribution des colis aux aînés

Madame Mireille MALLINJOURD rappelle que les colis ont été confectionnés le 5 décembre par les membres du CCAS. La distribution a été organisée le week-end suivant. 175 colis ont été confectionnés. 3 couples ont refusé le colis en demandant à ce qu'il soit distribué à des personnes plus nécessiteuses.

Les aînés ont été enchantés du colis et des cartes qu'ils contenaient.

Petites Villes de Demain

Monsieur le Maire rappelle que les candidatures de trois communes de l'agglomération ont été retenues : Alby, Fillière et Groisy. Une première rencontre avec les Maires et les chefs de service a eu lieu. Monsieur le Maire de Fillière, Christian Anselme, est chargé de demander un rendez-vous à la présidente de l'agglomération pour déterminer dans quelle mesure le Grand Anney pourra être partenaire de ce projet (recrutement chef de projet par exemple).

Marché Hebdomadaire – Résultat du sondage

Madame Céline Guirao donne les résultats du sondage effectué :

110 réponses ont été obtenues. 98% de personnes sont contentes de la mise en place du marché. 93% de personnes souhaiteraient plus de stands

Les souhaits, par ordre de priorité, sont les suivants :

1. Poissonnier : 52%
2. Traiteur/Boucher : 23%
3. Brasseur : 15%
4. Rissoles : 6%
5. Olives : 4%
6. Autres : fromager local/un vrai boucher

87% des personnes ne seraient pas gênées si la circulation était aussi fermée au niveau de la rue étroite ou de la route de Plaimpalais.

Globalement, les habitants indiquent donc leur satisfaction générale en ce qui concerne l'établissement d'un marché hebdomadaire sur la commune.

La question du mobilier urbain sur la place du trophée et alentours est posée.

Monsieur le Maire explique qu'il sera nécessaire de travailler en interne avec une société qui vend du mobilier que l'on fera poser ensuite.

Divers Services techniques

Bernard GRILLET ayant donné sa démission, une offre d'emploi va paraître pour le remplacer.

La commune d'Héry a décidé d'arrêter la convention avec Alby concernant l'entretien des espaces publics et des bâtiments communaux, l'achat d'un véhicule est donc à prévoir.

Communication

Le bulletin municipal est en cours d'impression, il sera distribué à la fin du mois.

La vidéo des vœux du Maire est en cours de finalisation, elle sera en ligne à la fin de la semaine.

Après avoir passé en revue les dates des prochaines réunions, la séance est levée à 23h45.



Le Maire,

Jean-Claude MARTIN